

Section Normale Primaire

Référentiel d'évaluation des compétences professionnelles



Année académique 2018-2019

Cadre légal

Compétences professionnelles définies par le décret du 12-12-2000

Les enseignants sont amenés à répondre aux multiples exigences du métier en maîtrisant une série de compétences professionnelles. Celles-ci ont été définies par le Ministère de l'Éducation dans le décret du 12 décembre 2000 et sont au nombre de treize¹.

- Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.
- Entretenir des relations de partenariat efficace avec l'institution, les collègues et les parents d'élèves.
- Être informé sur son rôle au sein de l'institution scolaire et exercer la profession d'enseignant telle qu'elle est définie dans les textes légaux de référence.
- Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires qui justifient l'action pédagogique.
- Maîtriser la didactique disciplinaire qui guide l'action pédagogique.
- Faire preuve d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde culturel.
- Développer les compétences relationnelles liées aux exigences de la profession.
- Mesurer les enjeux éthiques liés à sa pratique quotidienne.
- Travailler en équipe au sein de l'école.
- Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler.
- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique passé et à venir.
- Planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage.
- Porter un regard réflexif sur sa pratique et organiser sa formation continuée.

Ces treize compétences sont développées à travers la formation initiale et s'articulent autour de sept **axes distincts et complémentaires du programme de formation**.

¹ Décret du 12 décembre 2000 (*Moniteur belge*, 19 janvier 2001), article 3.

Ce référentiel d'évaluation des compétences professionnelles a été rédigé pour

- les étudiants de normale primaire ;
- les maitres de stage ;
- les directions des écoles d'accueil ;
- les enseignants de Defré chargés de la supervision des stages.

Ses objectifs

- préciser les spécificités de notre formation
- clarifier les pratiques évaluatives de Defré en contexte professionnel
- expliciter la démarche évaluative qui s'inscrit dans un cadre légal
- présenter l'organisation des AIP et des stages
- définir les rôles et responsabilités des différents intervenants dans l'ensemble des activités liées à l'AIP
- éclairer la pratique des différents évaluateurs
- présenter la grille d'évaluation et ses indicateurs

1. Les spécificités de notre formation professionnelle

La situation de formation professionnelle permet l'intégration des savoirs pratiques et théoriques et la mobilisation **en situation** des connaissances. Elle offre la possibilité d'éprouver les compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

A Defré, ce qui nous importe, c'est de favoriser un modèle de formation fondé sur une **forte articulation théorie/pratique** et sur la réflexion consécutive à toute expérience pratique. Cette formation qui construit des bases théoriques *par* et *dans* le terrain se doit de préparer les étudiants au développement des compétences professionnelles attendues.

Il s'agit - dès la formation - de mettre les étudiants en contact avec le caractère relatif des procédés pédagogiques de façon à ce que chacun d'eux ait les moyens de **construire sa propre identité professionnelle** et de meubler sa "boîte à outils" en fonction de cette identité. Celle-ci est d'autant plus riche qu'elle se nourrit à des sources diversifiées, provoquant nécessairement des déstabilisations remettant en question ce qui pouvait être considéré par les sujets comme des certitudes identitaires.

Dans ce cadre, le rôle du formateur est de conduire chacun à devenir sujet-acteur et, plus encore, sujet-auteur dépassant le stade des savoirs pédagogiques normés et irréfléchis. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de s'engager résolument dans une formation qui instaure une dialectique entre la "pédagogie de base" et la pédagogie que chaque sujet devrait se construire. Cette dialectique vise à confronter **l'étudiant à une pédagogie multiréférentielle, à des pratiques éducatives variées**. Nous tentons, dans le cadre de la formation d'instituteurs, d'ouvrir précisément la pratique à des situations de terrain très diversifiées qui empêchent la fixation des étudiants à un seul modèle de référence.

L'espace de formation doit donc être compris comme un *espace expérientiel*, un espace de transition dans lequel s'articulent les nouvelles frontières de l'ancien et du nouveau, du dedans et du dehors. L'enseignement en tant que métier qui touche toutes les facettes de l'humain confronte les acteurs à des situations complexes qui voient se mêler des dimensions sociales, institutionnelles et personnelles. Cette complexité nécessite de la part de l'enseignant d'être **flexible, polyvalent et ouvert**.

La situation éducative est un objet d'exploration jamais achevé. Si elle est partiellement régulable, modifiable, elle n'est, par essence, jamais maîtrisée. **Les compétences à déterminer ne peuvent être réduites à des certitudes objectives**.

Au-delà des compétences nécessaires à la professionnalisation du métier d'enseignant, se situe **la personne même de l'enseignant**, qui est, fondamentalement, son principal instrument de travail. Le travail sur les pratiques doit, de ce fait, inclure un travail sur la personne ainsi que sur la maîtrise et la conscience de soi.

La formation elle-même doit être une **construction graduelle d'une identité d'enseignant** : l'entrée dans la formation initiale est le commencement de la construction de l'identité professionnelle qui se poursuivrait selon un continuum durant toute la carrière.

2. Démarche évaluative dans un contexte de formation

Pendant le temps de formation à la pratique professionnelle, l'étudiant a besoin de rétroaction précise, critériée et bienveillante pour pouvoir progresser.

La **fonction formative** de l'évaluation y est majeure et doit donner à l'étudiant les moyens d'évoluer. Elle doit permettre, entre d'autres, d'aider à repérer les points forts, d'identifier les causes possibles des difficultés, de discuter des pistes de remédiations, de prendre en considération sa démarche personnelle en favorisant le dialogue et l'autoévaluation.

Elle intervient à des moments différents :

- **PENDANT LE STAGE**, elle fait suite à l'observation sur le terrain. Cette **rétroaction** (orale et écrite) se fait sans qu'il n'y soit associée une évaluation chiffrée. Il s'agit, en effet, d'accompagner l'étudiant stagiaire en l'aidant à clarifier ses problèmes mais aussi ses compétences pour qu'il puisse réajuster la suite de son stage, améliorer certains points mieux définis et en assurer d'autres. Elle ne peut en aucun cas « casser » un étudiant mais doit nécessairement l'aider à progresser dans un processus où l'erreur est considérée comme un facteur important et naturel d'apprentissage.
- **APRÈS CHAQUE STAGE**, le **bilan critérié** reprend les compétences attendues et permet tant à l'étudiant qu'aux enseignants de formuler une appréciation globale et cohérente. Le bilan didactique collégial consécutif à chacun des stages remplit également cette mission. Le psychopédagogue prépare ce bilan et synthétise sous forme critériée l'ensemble des commentaires des superviseurs et du maître de stage. La vision est ici globale (aperçu global du stage y compris dans ses aspects évolutifs). L'ensemble des professeurs qui ont assuré la supervision du stagiaire le valident en y apportant les modifications nécessaires lors du conseil didactique.
- **EN FIN D'ANNÉE**, **l'évaluation est certificative** et l'ensemble des professeurs de l'équipe d'encadrement décide d'une note chiffrée représentant le degré de maîtrise des compétences professionnelles attendues au terme du cycle de formation. Cette note chiffrée est fixée sur la base des différents bilans didactiques intermédiaires.

La part qui revient au maître de stage

Le maître de stage évalue l'étudiant qui lui est confié dans une optique d'évaluation formative continue. Il est tenu de prendre le temps de discuter, seconder, outiller l'étudiant dans ses préparations et sa réflexion. Il complète quotidiennement un carnet de bord et, en fin de stage, un rapport global (donné par l'étudiant) qui reprend les compétences professionnelles attendues.

La part qui revient à l'étudiant

Un travail autoévaluatif est demandé à l'étudiant de façon régulière et de façon globale en fin de stage afin qu'il puisse analyser de façon réflexive ses points forts et ses faiblesses et proposer des objectifs précis pour le prochain stage. Il lui est également possible de faire valoir son point de vue en cas de contestation des rapports évaluatifs.

3. Les activités d'intégration professionnelle (AIP) et les ateliers de formation professionnelle (AFP)

L'appropriation des compétences professionnelles définies dans les différents axes de formation se fait progressivement dans une démarche formative et différenciée, à travers notamment des activités et ateliers d'intégration professionnelle (AIP/ATP).

Ces AIP « proposent aux étudiants un ensemble d'activités susceptibles de faire émerger des compétences méthodologiques et un regard réflexif sur celles-ci. [Elles] leur permettent d'expérimenter, d'observer et d'analyser les différentes composantes de la profession. [Elles] intègrent la didactique disciplinaire et générale dans le cadre d'activités organisées à la fois sur le terrain et à la haute école »².

Au premier niveau (bloc 1), ces AIP intègrent :

- les ateliers de formation professionnelle (AFP) ;
- les stages ;
- les activités d'identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant (ID) ;
- les activités liées à l'ouverture sur l'extérieur (OE).

Ces AIP (bloc 1) constituent un prérequis pour l'accès aux AIP du deuxième palier (2NP).

Au deuxième niveau (bloc 2, 2e et 3e paliers), ces AIP et ATP comprennent notamment :

- les ateliers de formation professionnelle (AFP) ;
- les stages ;
- les séminaires de méthodologie générale propre au primaire ;
- le travail de fin d'études.

Les AIP du palier 2 (2NP) constituent un prérequis pour l'accès aux AIP du palier 3 (3NP).

Les objectifs et les modalités d'organisation et d'évaluation de ces AIP et AFP sont détaillés dans les descriptifs des différentes unités d'enseignement, accessibles via www.defre.be.

Durant les Ateliers de Formation Professionnelle (AFP), les étudiants ont l'occasion de s'exercer à la pratique et à la mise en œuvre de différents dispositifs didactiques qui peuvent être transposés dans leur classe de stage. L'accès à un stage participatif ou actif, indispensable à la réussite, est conditionné par la participation à ces AFP étant donné que ceux-ci ont pour objectif de former les étudiants à la pratique professionnelle. La présence et la participation à ces ateliers sont obligatoires par décret ministériel.

Au premier bloc (1NP), les AFP sont axés sur l'éveil scientifique, historique ou géographique et sur la formation artistique (éducation plastique ou éducation musicale). Des leçons sont construites et testées au cours des AFP.

Au palier 2 (2NP), les AFP sont axés sur les disciplines de mathématiques et de français avec un module qui intègre les TIC (technologie de l'Information et de la Communication).

² Décret définissant la formation initiale des instituteurs et des régents, 12-12-2000 mis à jour le 01-09-2005.

4. Organisation, calendrier et objectifs des stages

- L'appropriation des compétences professionnelles définies dans les différents axes de formation se fait progressivement dans une démarche formative et différenciée.

L'organisation des stages durant le cursus de formation est la suivante :

Bloc 1 ³ (1NP)	<ul style="list-style-type: none">● S1 : une semaine d'observation du 19 novembre au 23 novembre 2018● S2 : une semaine de pratique accompagnée du 1er au 5 avril 2019 <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">→ Découvrir la profession→ S'initier à différentes tâches enseignantes→ Confirmer son choix professionnel→ S'impliquer progressivement dans des pratiques enseignantes <p><i>Ces deux stages se déroulent dans la même classe avec 2 stagiaires par maître de stage.</i></p>
Bloc 2 Palier 2 (2NP)	<ul style="list-style-type: none">● S3 : deux semaines de pratique progressive du 3 au 14 décembre 2018 <p>Les 2 premiers jours, chaque étudiant doit prendre en charge une à deux leçons et le reste de la journée, il doit être en co-enseignement avec le maître de stage. A partir du 3e jour, toutes les leçons sont menées par le stagiaire.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">→ S'impliquer progressivement dans différentes pratiques enseignantes→ Confirmer le choix professionnel→ Construire et pratiquer des activités porteuses de sens qui s'inscrivent dans le contexte de la classe et des finalités officielles→ Expérimenter des activités préparées et analysées de manière accompagnée <ul style="list-style-type: none">● S4 : deux semaines de stage pratique du 29 avril au 10 mai 2019 <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">→ Expérimenter des activités préparées et analysées. Les mettre en perspective (relier et intégrer les situations d'apprentissage par rapport à différents enjeux, de manière accompagnée)→ S'impliquer dans les différentes tâches reliées à l'enseignement→ Concevoir des situations d'apprentissage pour une période de quinze jours. <p><i>Un de ces deux stages se déroule, si possible, dans un premier cycle de manière à sensibiliser les étudiants à l'importance des enjeux relatifs aux apprentissages de base.</i></p>

³ Le décret « Paysage » (définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études), qui est entré en application complète en 2015-2016, redéfinit notamment les années d'études en « blocs » : le bloc 1 correspond à la 1re année ; le bloc 2 rassemble le programme de cours des 2e et 3e années de formation, respectivement renommées 2e et 3e paliers.

<p>Bloc 2 Palier 3 (3NP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● S5 : 3 semaines de pratique progressive du 4 au 22 février 2019 constitué d'une semaine d'observation participante et de 2 semaines de stage pratique <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Expérimenter des activités préparées et analysées, pouvant être en lien avec le TFE. Les mettre en perspective (relier et intégrer les situations d'apprentissage par rapport à différents enjeux). → Exercer une pratique professionnelle en lien avec les savoirs pratiques, théoriques et d'expérience. → S'initier à la différenciation pédagogique et sociale. → Organiser des progressions et les rendre significatives pour les élèves. <ul style="list-style-type: none"> ● S6 : 5 semaines de stage pratique du 11 mars au 26 avril 2019 Un minimum de 10 h doit être consacré à l'expérimentation du TFE <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Faire face à la complexité des composantes de la pratique professionnelle et opérer des choix cohérents → Confirmer une pratique et une posture enseignantes professionnelles ajustées et en devenir → Tester des activités ou des dispositifs en lien avec les objectifs de recherche du TFE. Partir des pratiques et de l'expérience sans s'y enrôler pour comparer, expliquer et théoriser. → Mettre en œuvre, de manière intégrée, l'ensemble des compétences au service d'une pratique professionnelle réfléchie et réflexive. <ul style="list-style-type: none"> ● S7 : 2 semaines de stage (éventuellement à projet) du 13 au 24 mai 2019 constitué de trois demi jours d'observation participante et de deux semaines de stage pratique. Le stage à projet est un stage où l'étudiant définit une identité professionnelle en choisissant un lieu de pratique. Au cours de ce stage, l'étudiant s'inscrit dans une démarche personnelle de formation. <p><u>Exemples :</u> international, immersion linguistique, enseignement spécialisé, DASPA⁴, ALE⁵, morale, pédagogie alternative, classes d'intégration, classes en cycles... dans la limite des accords entre la Haute École et les écoles de stage.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Se confronter à une expérience de stage plurielle afin d'élargir sa palette de compétences professionnelles. → S'auto-évaluer sur la base d'une grille élaborée avec l'aide du psychopédagogue → Mettre en œuvre, de manière intégrée, l'ensemble des compétences au service d'une pratique professionnelle réfléchie et réflexive.
--------------------------------------	---

⁴ Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo arrivants

⁵ Cours d'Adaptation à la Langue de l'enseignement

Les étudiants du bloc 2 peuvent être amenés à assurer un accompagnement en classes de dépassement durant la période de leur stage.

Les différents stages de S3 à S7 permettront aux étudiants de s'exercer dans les trois degrés de l'enseignement primaire et dans des contextes pédagogiques variés. Dans la mesure où la formation vise à sensibiliser les étudiants à un maximum de contextes pédagogiques différents, il ne leur sera pas possible d'effectuer un stage deux fois dans une même école.

- Pour chacun des stages, l'étudiant bénéficie d'un temps de **préparation** spécifique, de **prises de contact** préalables avec l'école et la classe de stage. Durant cette période, les étudiants planifient leurs visites et observations dans leur classe de stage et se présentent aux rendez-vous qu'ils ont fixés avec les professeurs de leur équipe d'encadrement.

Le maître de formation pratique peut être associé à l'étape de préparation.

- Durant les **stages S3, S4, S5, S6, S7, le stagiaire assure** les cours de **EPC/CPC heure 1** (heure obligatoire pour tout le groupe classe) **et heure 2** (heure optionnelle lorsqu'il y a dispense des cours d'option philosophiques de Morale et Religions).

Durant les stages S1 et S2, le stagiaire observe les cours d'EPC/CPC heure 1 et heure 2.

Exception: les étudiants suivant l'option Morale donnent évidemment Morale durant l'heure 2.

La supervision des stages est assurée :

- **au bloc 1**, par le psychopédagogue et les professeurs des AFP qui supervisent les leçons à donner et autorisent à aller en stage;
- **au bloc 2, paliers 2 et 3** par l'équipe d'encadrement composée d'un psychopédagogue et de professeurs de discipline.

Proactivité de l'étudiant dans les disciplines :

- **au bloc 2, palier 2:** l'étudiant doit solliciter des rendez-vous pour organiser un accompagnement avec chacun des professeurs de son équipe d'encadrement. En outre, pour chacun des stages, l'étudiant doit avoir, au minimum, eu une entrevue avec les professeurs de mathématiques et de français et le psychopédagogue.
- **au bloc 2, palier 3: l'étudiant sollicite ses professeurs de discipline afin d'obtenir, en fin de palier 3**, au total du bloc 2, deux encadrements en mathématiques, deux en français, un en citoyenneté et un dans chacun des 3 axes d'éveil.

5. Rôles et responsabilités des intervenants pour les stages

5.1. Le stagiaire

CADRE ADMINISTRATIF

- Au cas où l'étudiant aurait un parent dans une école de stage qui lui est proposée, le signaler à son psychopédagogue afin d'éviter qu'il y exerce son stage.
- La préparation du stage est une condition indispensable pour l'accession au stage.
- Pour toutes les années de formation, rencontrer nécessairement le psychopédagogue lors d'un rendez-vous individuel fixé préalablement. Au bloc 2, rencontrer nécessairement son psychopédagogue et ses professeurs de mathématiques et de français lors de rendez-vous fixés préalablement au stage ; préparer et dispenser des leçons d'éveil dans les disciplines des professeurs d'éveil de l'équipe d'encadrement.
- S'assurer que le MS a pris connaissance du contenu du carnet bleu et est en possession d'une version du rapport de stage (version électronique).
- Le planning du stage (horaire) doit être disponible pour les différents professeurs responsables de l'évaluation le jeudi qui précède chaque semaine de stage via la plateforme Google Drive (pour les blocs 2).
- **En cas d'absence : avertir la direction de l'école de stage, le maître de stage, le secrétariat de Defré, le psychopédagogue et les professeurs superviseurs si le stagiaire doit, pour une raison majeure, s'absenter ; mentionner directement cette absence à son horaire. Communiquer un certificat médical à l'école de stage ainsi qu'à l'institut de formation (version originale au secrétariat de Defré). Prendre contact au plus vite avec le maître de stage et le psychopédagogue pour envisager la récupération, en informer ensuite les professeurs de discipline.**
- **En cas d'annulation du stage à l'étranger (stage à projet du palier 3) : l'étudiant est tenu de prévenir immédiatement son psychopédagogue et la coordinatrice des stages (Chloé Rocourt).**
- Se conformer au ROI de l'école dans laquelle il accomplit son stage.
- **Remettre ses préparations au maître de stage, 48 heures ouvrables avant la leçon (par exemple, les leçons du lundi doivent être fournies au maître de stage au plus tard le mercredi précédent) et corriger ses préparations suite aux conseils du maître de stage et des professeurs.**
- Être présent et ponctuel à l'école en toute circonstance.
- Participer aux réunions et rencontres organisées à l'école de stage avant et après le stage.
- Avoir en sa possession tous les documents relatifs au stage (journal de classe, classeur de préparations, planification du travail, carnet de communication avec le maître de stage, carnet d'autoévaluation) chaque jour de stage et **les présenter spontanément aux professeurs visiteurs.**
- Remettre tous les documents demandés par le psychopédagogue après le stage (rapport de stage, autoévaluation globale réalisée selon les consignes, farde de stage, ...).
- Réaliser une autoévaluation de son stage et rédiger un rapport réflexif et critique ciblé sur certains points méthodologiques. En cas de non accord avec les rapports évaluatifs reçus, faire valoir ses arguments en rédigeant un contre-rapport.

POSTURE ADÉQUATE PENDANT LA FORMATION PRATIQUE

- Rencontrer les maitres de stage, la direction de l'école et la classe avant chaque stage afin d'établir le projet d'enseignement le plus adapté à la situation.
- Se familiariser avec le milieu scolaire dans lequel se déroule son stage (structure, projet pédagogique, fonctionnement, ...).
- Prendre connaissance des préacquis des élèves en observant ceux-ci au travail et en analysant leurs productions ainsi que leurs référentiels.
- Planifier, mettre en œuvre et évaluer des séquences d'enseignement-apprentissage qui prennent en considération les programmes officiels, la formation reçue et la réalité spécifique de l'école de stage.
- Mener une analyse réflexive et une autoévaluation régulière. Évaluer ses forces et ses faiblesses de façon à pouvoir actualiser ses potentialités et améliorer sa pratique éducative.
- Assumer l'ensemble des tâches qui incombent à l'enseignant (y compris les rangs, surveillances, concertations, ...).
- Collaborer étroitement avec le maitre de stage et les autres partenaires (collègues, étudiants) tout au long du stage.
- Communiquer avec le maitre de stage, la direction de l'école et les superviseurs de stage pour résoudre les problèmes inhérents au fonctionnement du stage, en se référant au rôle de chacun.

5.2. Le maitre de stage

Le maitre de stage conserve l'entière responsabilité de son groupe-classe au point de vue professionnel et légal, durant toute la durée du stage. Il est présent à l'école pendant toute la durée du stage selon l'horaire habituel pour répondre aux besoins de son groupe-classe et du stagiaire. Il assume tous les frais inhérents à toute activité demandée. Il collabore étroitement avec Defré avant, pendant et après le stage. Il communique avec le psychopédagogue en cas de difficulté de fonctionnement organisationnel du stage ou lors de difficultés concernant le suivi du stage.

Il doit en outre :

- Préparer la venue du stagiaire : lieu de travail, horaire, règlements de la classe et de l'école etc.
- Accueillir le stagiaire, le présenter à la direction, aux collègues, à ses élèves et l'intégrer au groupe-classe.
- Informer le stagiaire sur le fonctionnement interne de sa classe.
- Aider le stagiaire à connaître les élèves du groupe-classe, à identifier les facteurs qui influencent le climat et l'organisation de la classe.
- Transmettre les sujets de leçons au stagiaire et l'aider à articuler le référentiel Socles de compétences et les programmes avec la pratique.
- Accompagner le stagiaire à mener sa propre réflexion sur les préparations et les activités mises en œuvre.
- Inciter le stagiaire à prendre des initiatives professionnelles et à développer un recul réflexif afin de l'aider à développer son propre style d'intervention pédagogique.
- Permettre à l'étudiant de mettre en pratique des activités dans les disciplines supervisées par son équipe d'encadrement et pour le palier 3, **lui laisser expérimenter son TFE durant minimum 10 h.**
- Accompagner la pratique du stagiaire s'il s'agit d'un stage du premier bloc ou des 2 premiers jours du premier stage (S3) du deuxième bloc ou lors de la première semaine du premier stage du Palier 3 (S5).
- S'assurer que les préparations de leçon et les documents élèves sont prêts 48 h à l'avance et, en cas d'insuffisance, remettre éventuellement le stagiaire en observation après en avoir référé au psychopédagogue.
- Observer le stagiaire en situation pédagogique, lui procurer l'aide nécessaire et lui assurer une évaluation interactive à travers des échanges verbaux et par le biais du carnet de communication et ce, d'une manière quotidienne.
- Compléter le carnet de communication de l'étudiant, ce qui permet de pratiquer une coévaluation continue et formative avec le stagiaire. Dans ce carnet, noter quotidiennement toutes les remarques prises sur le vif, les conseils, les pistes de réflexion et de dialogue. En fin de stage, compléter un rapport critérié et global.
- Initier le stagiaire à la gestion administrative de la classe (registres, comptes...)
- Associer le stagiaire à toute initiative professionnelle et à toute activité de son groupe-classe et de l'école.

5.3. Le professeur encadrant

- Proposer aux étudiants des plages horaires pour les rencontrer avant le stage.
- Soutenir et accompagner le maître de stage dans sa tâche de partenaire pour assurer la formation d'un futur enseignant.
- Rechercher des solutions pour aider aux progrès dans l'apprentissage de la pratique de l'enseignement et spécialement en cas de difficulté.
- Aider à détecter les difficultés qui surgissent dans le fonctionnement du stagiaire, collaborer avec lui et si nécessaire avec le maître de stage pour améliorer la situation.
- Évaluer l'étudiant en se référant au profil de compétences professionnelles à développer telles que prévues dans le décret et ce, dans un esprit d'évaluation formative.
- Transmettre à l'étudiant un feedback formatif après la leçon observée, le jour même. Grâce à une trace écrite de la visite de supervision donnée rapidement à l'étudiant, lui offrir des pistes d'amélioration pour la suite de son stage. Ce feedback est qualitatif et ne débouche pas sur une note chiffrée; ce rapport contiendra **la durée de la visite**, il sera spécifique à l'étudiant et ne pourra, en aucun cas, servir de comparaison avec un de ses pairs.
- S'assurer que les rapports évaluatifs d'encadrement soient ajoutés au dossier de l'étudiant.
- Encoder son encadrement dans le tableau de suivi des stages du Drive.
- Sur le Drive, remplir le bilan d'évaluation de chaque étudiant encadré.
- Participer aux bilans didactiques consécutifs à chaque stage ainsi qu'au bilan certificatif de fin d'année.
- Le conseil de didactique (qui réunit l'ensemble des professeurs de l'équipe d'encadrement) a comme objectif de se mettre d'accord sur un bilan personnalisé et critérié d'après-stage. Ce rapport est rédigé sur la base des évaluations émanant des différents acteurs. En fin d'année, ce conseil élabore le bilan certificatif global.

6. Accès, prolongation ou suspension des stages

Tout étudiant est tenu de réaliser son stage dans l'école désignée par la coordinatrice des stages et durant la période prévue.

6.1. Accès au stage

L'accès au stage au premier bloc est lié à la présence et la participation aux AFP.

L'accès au stage du bloc 2 palier 2 est autorisé si les préparations complètes (y compris objectifs et exercices) sont remises au maître de stage, 48 heures ouvrables avant de les présenter et corrigées avant de les donner.

6.2. « Prolongation » du stage

a) Avec l'accord de la direction, un stage pratique peut être prolongé durant **une période maximale de 5 jours** pour permettre à un étudiant du deuxième bloc palier 3 d'accompagner des élèves en classe de dépaysement ou de remplacer un enseignant.

b) Toute absence justifiée de **plus d'un jour** doit être recupérée. Le stage est prolongé du nombre de jours d'absence, prioritairement dans le lieu du stage en cours. La prolongation de stage est organisée dans les limites des possibilités du calendrier académique. Le conseil didactique décidera des modalités de la « prolongation » en fonction de la durée de l'absence.

6.3. Interruption du stage actif

Si l'étudiant déroge aux obligations professionnelles liées à ses responsabilités, il s'ensuivra une suspension de stage qui sera confirmée par le conseil didactique.

Si le stage est suspendu, aucune reprise de stage ne peut être considérée sans décision collégiale qui sera prise par le conseil didactique.

7. Documents pratiques

7.1. Axes de compétences professionnelles

Les différentes grilles critériées sont organisées autour des 7 axes définis par le Conseil supérieur pédagogique (cfr pp. 6-8 de ce *Référentiel*). Elles reprennent en abrégé ces sept axes de compétences et l'évaluation tient compte de l'année d'études dans laquelle se trouve l'étudiant-stagiaire pour déterminer s'il a satisfait ou non aux compétences attendues à son niveau d'études.

Les évaluateurs se réfèrent à la grille complète ici fournie pour compléter les différentes grilles abrégées.

↑	Initiation à la compétence (compétence en construction)
C	Compétence-socle à atteindre
E	Entretien de la compétence (dans des situations plus complexes)

1. DEVOIRS PROFESSIONNELS ET DEONTOLOGIE (Axes 2-3 du CSP)				
		1NP	2NP	3NP
Respect du cadre	Communiquer avec Defré : transmettre les horaires, prendre les rendez-vous préalables au stage, informer des absences et changements d'horaire ponctuels, respecter les délais imposés	C	E	E
	Respecter les règles institutionnelles : respecter les horaires et la ponctualité, s'adapter aux règles de l'école, participer aux différents aspects de la fonction d'enseignant, respecter les règles de savoir-vivre, adapter sa tenue	C	E	E
	Gérer les documents administratifs : tenir un journal de classe, compléter la farde des préparations selon les consignes données, compléter le carnet de stage	C	E	E
	Respecter ses devoirs professionnels : faire preuve de neutralité, respecter les textes légaux, faire preuve de conscience professionnelle, remettre des préparations écrites complètes, soignées et structurées, pour toutes les activités menées, dans les délais impartis, se montrer disponible vis-à-vis de l'équipe	C	E	E

Posture réflexive	Être ouvert aux critiques et conseils	C	E	E
	S'autoévaluer et se remettre en question	↑	C	E
2. MAITRISE DU FRANÇAIS ET DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT (Axe 1 du CSP)				
Communication orale	Adopter un registre de langue soigné et adapté (cohérence du discours, correction syntaxique et morphologique, adéquation du lexique) aux situations (en classe et lors de tout échange professionnel)	C	E	E
	Maitriser la communication non verbale : utilisation appropriée de la gestuelle, des regards, mimiques, sourires, etc. ; pose de la voix	↑	C	E
Communication écrite	Maitriser les normes de la langue écrite (cohérence du discours, correction syntaxique, morphologique et orthographique, adéquation du lexique) dans les documents transmis aux élèves, au tableau, dans la préparation et les contacts professionnels	C	E	E
3. MAITRISE DE LA MATIERE (Axes 4-5 du CSP)				
Supports et matériel didactiques	Sélectionner ou élaborer des documents de référence et des supports adaptés	↑	C	E
	Faire preuve de curiosité intellectuelle : ouverture à la culture et à l'actualité	↑	C	E
	Rechercher du matériel didactique adapté et de qualité	↑	C	E
Maitrise critique des contenus	Maitriser la matière enseignée (terminologie spécifique selon les matières à enseigner, explications précises et rigoureuses)	C	E	E
	Maitriser la matière de manière élargie (s'approprier les savoirs et savoir-faire disciplinaires et didactiques, mobiliser sa culture générale, faire des liens)	↑	↑	C
4. Anticipation méthodologique (Axe 5 du CSP)				
Préparation méthodologique (description des démarches,	Cadrer et délimiter la matière à enseigner (distinguer l'essentiel de l'accessoire, adapter la matière au public cible)	↑	C	E

verbalisation des explications, reformulations, questionnements, etc.)	Donner du sens à la matière	↑	C	E
	Cibler les objectifs d'apprentissage (adéquation, formulation, délimitation)	↑	C	E
	Prendre en compte les prérequis	↑	↑	C
	Activer et exploiter les représentations initiales (préacquis)	↑	↑	C
	Structurer le déroulement pédagogique de manière cohérente pour atteindre l'objectif final en lien avec les objectifs intermédiaires (progression et articulation des activités)	↑	C	E
	Préparer et énoncer clairement toutes les questions et les consignes (tâches et organisation)	↑	C	E
	Proposer et exploiter des situations-problèmes ou des problématiques engageantes (méthode active, tâtonnement expérimental, construction réflexive des savoirs, confrontation et argumentation)	↑	C	E
	Mettre en place des démarches inductives en vue d'une phase de conceptualisation et de généralisation	↑	C	E
	Mettre les élèves en activité	↑	C	E
	Mettre en place des démarches intégratives (préparer au transfert, développer la métacognition)	↑	↑	C
	Mettre en place des dispositifs d'évaluation adaptés (évaluations diagnostique, formative et sommative)	↑	↑	C
	Différencier la pédagogie (activités pensées selon des stratégies, des rythmes, des styles d'apprentissage, des niveaux de connaissances variés et adaptés à chaque élève)	↑	↑	C
Diversifier les démarches pédagogiques (outils, supports, modes d'apprentissage)	↑	C	E	
5. Gestion des activités (Axe 6 du CSP)				
Mise en œuvre de la méthodologie	Préparer et organiser le matériel et la classe	↑	C	E
	Structurer le tableau et les traces visuelles	↑	C	E

	Exploiter les supports de manière adéquate	↑	C	E
	Veiller au rythme de la leçon (capacité à faire rebondir une activité, à maintenir l'attention et la motivation des élèves ainsi qu'un rythme soutenu, gérer de manière équilibrée la durée des différentes étapes)	↑	C	E
	Reformuler et répercuter les interventions des élèves	↑	C	E
	Prendre appui sur les interventions des élèves et donner un statut formatif à l'erreur	↑	C	E
	Vérifier le travail des élèves et la tenue des documents	C	E	E
	Atteindre les objectifs d'apprentissage intermédiaires et/ou finaux	↑	↑	C
	Réguler et ajuster sa pratique (sortir si nécessaire de la ligne de la préparation)	↑	C	E
6. Gestion de la classe et des relations (Axe 7 du CSP)				
	Engager et mener le groupe-classe dans les apprentissages (être attentif à chacun, solliciter tous les élèves)	↑	C	E
	Être présent (avoir une attitude dynamique, utiliser à bon escient l'espace et la voix)	↑	C	E
	Gérer la classe de manière stimulante et structurante (enthousiasme, conviction)	↑	C	E
	Etablir et faire respecter les règles de fonctionnement de la classe	↑	C	C
	Mettre en place un style démocratique (faire preuve d'une autorité appropriée, favoriser les sanctions réparatrices)	↑	C	E
	Mettre en place un climat de classe sécurisant (notamment en ayant une attitude posée et stable)	↑	C	E
	Faire preuve de flexibilité (s'adapter à des situations particulières, ne pas se montrer rigide, ouvrir des espaces de liberté)	↑	C	E
	Respecter l'élève en tant que personne et sujet de droit (ne pas préjuger ou étiqueter, accepter l'élève dans sa singularité)	C	E	E

	Encourager et faire preuve d'empathie (« se mettre à la place » de l'élève, se décentrer, valoriser l'élève)	C	E	E
	Être patient (gérer ses émotions, accepter les difficultés éprouvées par un élève)	C	E	E

7.2. Rapport du maitre de stage

Dans une perspective formative, le maitre de stage est invité à compléter le *carnet de stage*. Ce carnet est à compléter pour les stages du bloc 2 (2NP et 3NP). Il est présenté par le stagiaire avant le stage afin de discuter du contrat d'encadrement. Le maitre de stage est amené à commenter les compétences de l'étudiant durant le stage. Ces évaluations permettront de mettre en évidence les points forts et les points à améliorer, à donner des conseils à l'étudiant ainsi qu'à formuler un bilan global concernant l'évolution de l'étudiant durant le stage.

Pour plus d'éclaircissements sur les items des différents axes, nous conseillons vivement au maitre de stage de se référer aux pages précédentes.

7.3. Évaluation spécifique du stage à projet et du stage en contexte spécifique

En fin de palier 3, le dernier stage à effectuer (S7) est un **stage à projet** quand il nécessite la poursuite d'un module théorique complémentaire : enseignement spécialisé, morale ou éducation comparée pour l'international. Sinon ce stage sera dit **en contexte spécifique** : immersion linguistique, DASPA⁶, ALE⁷, morale, pédagogie alternative, classes d'intégration, classes en cycles...

Avant le stage, chaque étudiant élabore un projet de stage et une grille d'autoévaluation de ce stage à projet qu'il présente à son superviseur. Celui-ci l'avalise sous réserve d'ajustement éventuel. Cette grille se construit dans le cadre des cours assurés par le psychopédagogue.

Lors de ce stage, les étudiants peuvent solliciter, en accord avec leur maitre de stage, une visite auprès des professeurs de leur équipe d'encadrement. L'enseignant dispensant le module théorique peut également être sollicité soit en phase de préparation, soit en cours de stage. Il aura alors un rôle de conseiller.

En cours de stage, l'étudiant s'autoévalue à l'aide de sa grille, qui pourra être ajustée en fonction de la réalité du terrain. L'étudiant sera par ailleurs à l'écoute de tous les conseils dispensés durant le stage et en rendra compte dans son évaluation.

Trois jours après la fin du stage, l'étudiant place sa grille d'autoévaluation complétée sur la plateforme Google Docs. Cette grille sera avalisée par les professeurs superviseurs sur base des critères de validation suivants :

⁶ Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo arrivants

⁷ Cours d'Adaptation à la Langue de l'enseignement

1. Description du projet

1.1 Identification des enjeux pédagogiques

1.2 Identification des enjeux professionnels

2. Construction de la grille

1.1. Pertinence des items

- par rapport au projet de stage (personnalisation de la grille par rapport à la définition du projet)
- par rapport aux axes de compétences et aux textes légaux
- par rapport au module théorique, quand il a dû être suivi (mobilisation des aspects spécifiques du module tels qu'ils ont été développés au cours)

1.2. Variété des items

1.3. Organisation structurée et hiérarchisée des items

3. Comparaison

Après avoir complété sa grille, l'étudiant relèvera

- un point de convergence entre les évaluations et son autoévaluation
- un point de divergence entre les évaluations et son autoévaluation

Il défendra son point de vue à propos de ces deux points (analyse et argumentation).

7.4. Evaluation finale des stages

En fin d'année, un bilan sommatif accorde une note chiffrée à l'étudiant en fonction du degré de maîtrise des compétences socles attendues. Les repères « chiffrés » sont les suivants :

- **18 et plus** : étudiant « exceptionnel » qui témoigne d'une maîtrise professionnelle dans tous les axes de compétences et dans toutes les situations pédagogiques.
- **16/17** : étudiant qui a eu des rapports positifs pour chacun de ses stages (maîtrise de l'ensemble des compétences professionnelles attendues dans différents contextes pédagogiques), praticien réflexif, capable d'innovations.
- **14/15** : étudiant qui maîtrise l'ensemble des compétences professionnelles attendues, en progression durant les différents stages.
- **12/13** : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises, ayant entamé un processus de progression encourageant malgré certains points de faiblesse et un parcours parfois irrégulier.
- **10/11** : étudiant qui présente différentes faiblesses.
- **8/9** : étudiant pour lequel d'importantes lacunes relatives aux compétences professionnelles attendues ont été constatées, même s'il a fini tous ses stages.
- **6/7** : étudiant qui n'a pas terminé tous ses stages ou pour qui de trop nombreuses lacunes par rapport aux compétences professionnelles attendues ont été constatées.
- **4/5** : étudiant qui n'a pas terminé plusieurs de ses stages.
- **2/3** : étudiant qui n'a pas respecté les devoirs professionnels.
- **0/1** : étudiant qui a abandonné.

Table des matières

Cadre légal	2
Compétences professionnelles définies par le décret du 12-12-2000	2
1. Les spécificités de notre formation professionnelle	4
2. Démarche évaluative dans un contexte de formation	5
3. Les activités d'intégration professionnelle (AIP) et les ateliers de formation professionnelle (AFP)	6
4. Organisation, calendrier et objectifs des stages	7
5. Rôles et responsabilités des intervenants pour les stages	10
5.1. Le stagiaire	10
5.2. Le maître de stage	12
5.3. Le professeur encadrant	13
6. Accès, prolongation ou suspension des stages	13
6.1. Accès au stage	14
6.2. « Prolongation » du stage	14
6.3. Interruption du stage actif	14
7. Documents pratiques	15
7.1. Axes de compétences professionnelles	15
7.2. Rapport du maître de stage	19
7.3. Évaluation spécifique du stage à projet et du stage en contexte spécifique	19
7.4. Évaluation finale des stages	21

HE2B Haute Ecole de Bruxelles-Brabant

Unité Structurelle Defré

Section Normale Primaire

Avenue Defré, 62 – 1180 Bruxelles

Tél. : 02/374 00 99 – Fax. : 02/373 71 00 – Courriel : defre@he2b.be

Contacts

Coordinatrices des stages :

Catherine Dehon, Maud Delepière, Helena Pelaez et Françoise Robin

defre-stages-np@he2b.be

Co-référents de la section :

Maud Delepière et Patrick Romain

mdelepiere@he2b.be ; promain@he2b.be

Directeur de l'Unité Structurelle Defré :

Denis Matagne